

## COURS D'ITALIEN DE TOUTES LES ENSEIGNANTES

Les modalités du contrôle continu pour les étudiants non dispensés d'assiduité sont les suivants :

2 contrôles, dont 50% à l'écrit et 50% à l'oral au cours du semestre.

L'assiduité est prise en compte sur la moyenne finale des 2 contrôles et par conséquent, seule une absence non justifiée sera tolérée. Au-delà de ce seuil, l'enseignante **retirera 1 point pour chaque absence non justifiée sur la note de l'oral.**

### **ABSENCES JUSTIFIÉES:**

- maladie avec certificat médical
- cas contact covid seulement si l'étudiant n'est pas vacciné ou sur avis médical
- événement familial grave (décès) avec justificatif
- événement qui concerne la formation, uniquement si communiqué et justifié par les responsables des formations (exemple : conférence obligatoire à la même heure du TD d'italien)
- stage avec justificatif (dans le cadre universitaire uniquement)

Nous rappelons également que les étudiants étant dans l'une des situations qui légitime une ou plusieurs absences doivent IMPERATIVEMENT contacter par mail l'enseignante **UNE SEMAINE au plus tard** après leur retour en classe.

Aucun justificatif sera pris en compte après ce délai

### **ATTENTION**

Si un étudiant est absent sans justification pendant un contrôle la note correspondante sera égale à zéro, en revanche, si l'absence est justifiée (voir paragraphe au-dessus) la moyenne se fera avec les notes des contrôles auxquels l'étudiant a participé.